

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11	L'an deux mil dix-sept à 18 h 30
Présents : 8	le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur M. Jean LOVERA (Maire)
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2017

Sont présents les conseillers municipaux suivants : M. Jean LOVERA (Maire), M. Jean-François LAUROZ (1^{er} Adjoint), M. Richard NAVIZET (2^{ème} Adjoint), M. Michel JAY (3^{ème} Adjoint), Mme Christiane FEROUSSIER, Mme Mireille MARET, M. Jean-Jacques SINCE, Mme Valérie VULLIARD.

Absents excusés : M. Jacques SANTONI (pouvoir à Jean-François LAUROZ), M. Eric JAY (Pouvoir à M. Michel JAY), M. Jean-François CLUGNET.

Mme Valérie VULLIARD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2017 : approuvé à l'unanimité des présents à cette réunion.

Taux des impôts locaux pour 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux de référence communaux 2016.

Taxe d'habitation : 6,72 %

Foncier bâti : 13,43 %

Foncier non bâti : 61,32 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de garder ces taux inchangés pour 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

2/ Fixe les taux des impôts locaux comme suit pour 2017 :

Taxe d'habitation : 6,72 %

Foncier bâti : 13,43 %

Foncier non bâti : 61,32 %

Consultation de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un appel à candidature simplifié pour l'aménagement de la place du village, la démolition du garage communal et la construction du garage à La Croisette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer :

1/ une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un appel à candidature simplifié pour l'aménagement de la place du village.

2/- une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un appel à candidature simplifié pour la réalisation d'un diagnostic (amiante, plomb, en particulier) du garage communal actuel.

- une consultation d'entreprises pour la démolition du garage communal actuel après la réalisation du diagnostic.

3/ une consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'un appel à candidature simplifié pour la construction du garage à La Croisette.